

PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2026 à 18H30

Présents : CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, ETENEAU Bertrand, VIAL Anne-Claire, NOYER Isabelle, DENIS-OGIER Christelle, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, BROCHIER Nicolas, JARILLOT Quentin, VEGA Marie.

Absents excusés : MINDER Pascale donne procuration à BROCHIER Nicolas
MANENT Corinne donne procuration à CARMICHAEL Benoit
MANENT Anthony donne procuration à LARTIGUE David

Le quorum est atteint

Président de séance : Benoit CARMICHAEL

Secrétaire de séance : Christelle DENIS-OGIER

Ordre du Jour :

- Désignation des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales
- Désignation des membres des commissions intercommunales
- Désignation d'un représentant à la CLECT
- Demande de subventions sur le dossier de réparation de l'horloge
- Indemnités de fonctions des élus (3^{ème} adjoint et conseiller délégué au budget)
- Questions diverses :
 - Présentation du projet du Festival ZIKZITOUN et de l'association LA BRELE
 - Désignation des délégués au SIEBRC
 - Lotissement de l'Olivier

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27/04/2026

1 / Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;
Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;
Vu la liste unique déposée par les Conseillers municipaux dans les délais impartis ;
Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de ST GERVAIS SUR ROUBION sera le suivant :
– 3 délégués à élire
– 15 conseillers municipaux, délégués de droit
– 0 délégués supplémentaires à élire
– 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame DENIS-OGIER Christelle

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM ROCHÉ Daniel, VIAL Anne-Claire, NOYER Isabelle, LARTIGUE David.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, il est procédé au vote.

Résultats du scrutin :

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombre de sièges obtenus pour les délégués supplémentaires	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
St Gervais 1	3	0	3

Sont élus : Liste ST Gervais 1 :

CARMICHAEL Benoit – Délégué

MINDER Pascale – Déléguée

BROCHIER Nicolas – Délégué

VIAL Anne-Claire – Suppléante

JARILLOT Quentin – Suppléant

ROUX Nathalie - Suppléante

2 / Désignation des membres des commissions thématiques intercommunales

4 commissions intercommunales permanentes ont été créées par délibération du Conseil Communautaire du 10/04/2026.

Il est demandé aux communes de proposer un représentant pour chaque commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **Décide** de désigner les représentants suivants aux commissions intercommunales :
 - Ressources et Moyens, Démocratie locale et lien entre les communes, Patrimoine Communautaire : **Nathalie ROUX**
 - Aménagement et Environnement : **Roland BUND**
 - Développement et Agriculture : **Benoit CARMICHAEL**
 - Famille et Culture : **Corinne MANENT**

3 / Désignation d'un représentant à la CLECT

Le Conseil communautaire en date du 29/04/2026 a décidé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission est composée de 27 membres désignés parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Le bureau propose de désigner M. ETENEAU Bertrand pour représenter la commune de ST GERVAIS SUR ROUBION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de désigner M. ETENEAU Bertrand comme représentant à la CLECT.

4 / Demande de subventions 2026/2027 sur le dossier de réparation de l'horloge

Le bureau propose de déposer auprès du Conseil Départemental, de la Région et de la Fondation Crédit Agricole un dossier de demande de subvention pour les travaux de réparation de l'horloge d'un montant de 8 170.97 € HT. Des membres soumettent le besoin de faire nettoyer par la même occasion la façade de l'horloge. Des devis seront demandés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de demander une subvention au Département 30 %
- **ACCEPTE** de demander une subvention à la Région sur le dispositif Bonus Ruralité 40 %
- **ACCEPTE** de demander une subvention à la Fondation Crédit Agricole – Pays de France

5 / Indemnités de fonctions des élus (3^{ème} adjoint et conseiller délégué)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Vu les articles L2123-20 à L 2123-24-1 et R.2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 constatant l'élection du maire et des adjoints au maire.

Vu les arrêtés municipaux portant délégations de fonctions à M. ETENEAU Bertrand, 3^{ème} adjoint et M. ROCHÉ Daniel, conseiller délégué au budget,

Considérant que la commune compte 1 111 habitants,

Considérant que pour une commune de 1111 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé, de droit, à 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Dans un souci de ne pas augmenter les dépenses d'indemnités d'élus.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le montant des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux délégués est dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- **3^{ème} adjoint : 8.55 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **Conseiller municipal délégué au budget : 8.55%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article 2 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 3 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget. Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

6 / Questions diverses :

- **Présentation du projet du Festival ZIKZITOUN et de l'association LA BRELE**

Leïla MERLE est venue présenter sa nouvelle association LA BRELE.

Un festival ZIKZITOUN sera organisé par son association le 25/07/2026 au 2420 Route de la Bégude de Mazenc.

- **Désignation des délégués au SIEBRC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et de Citelle**

Les délégués de Montélimar Agglo au SIEBRC pour la commune de ST GERVAIS SUR ROUBION sont :

Titulaires : Anne-Claire VIAL et Roland BUND

Suppléants : Anthony MANENT et Nathalie ROUX

- **Lotissement de l'Olivier**

Il est visionné un compte rendu, fait par Bertrand ETENEAU, du dossier en cours sur le litige du Lotissement « Domaine de l'Olivier » relatif aux plaintes de débordements des eaux pluviales en cas de fortes pluies, pour information au Conseil Municipal.

Il est décidé de convoquer un conseil municipal le 11/06/2026 pour traiter ce dossier.

- **Demande d'acquisition de parcelles au Lotissement les Coteaux de Quérie :**

Une demande a été faite par un habitant pour l'acquisition d'une parcelle de 17m² au prix de 10€ le m².

Le conseil municipal émet un refus puisqu'une délibération a été prise en réunion du 16/12/2025 décidant du prix de 20 € le m².

- **Semaine bleue :**

Souhait d'organiser un repas intergénérationnel le 5/10/2026. Une demande de subvention a été transmise au Département. A l'issue du repas, un temps de jeux et d'animation sera partagés entre les générations.

- **La Drôme à vélo :**

Mercredi 3 juin, une classe des Granges Gontardes a dormi à la salle des fêtes de St Gervais.

- **Repas champêtre :**

Il aura lieu le 14/07/2026 au stade et sera organisé comme habituellement conjointement par le comité des fêtes et la mairie.

Fin de séance à 20h30

Le Maire,
Benoit CARMICHAEL

La secrétaire de séance,
Christelle DENIS-OGIER